

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.159

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Julien DURESSAY

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU LABEL « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE » AUPRES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE POITOU-CHARENTES, DU CONSEIL RÉGIONAL DE POITOU-CHARENTES ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre des actions liées au label « Ville d'Art et d'Histoire », la ville de Royan a engagé une politique de valorisation du patrimoine et de l'architecture.

Afin d'aider la commune dans cette démarche sur l'année 2016, il est proposé de solliciter :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes, en application de la convention signée avec l'Etat, pour l'attribution d'une subvention, au taux le plus élevé,
- le Conseil Régional de Poitou-Charentes pour l'attribution d'une subvention d'accompagnement des Villes d'Art et d'Histoire, au taux le plus élevé,
- le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, pour l'attribution d'une subvention, au taux le plus élevé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes, du Conseil Régional de Poitou-Charentes et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime des subventions, au taux le plus élevé, dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire »,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO